

# Politique sur les services de garde en cas d'urgence (SGU) du SFME

mai 2015

## **Table de matières**

|  |    |
|--|----|
| POLITIQUE DES SGU- APPLICABILITÉ                                 | 3  |
| PROCÉDURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SGU                  | 4  |
| <b>Appendix:</b>   |    |
| Demande pour la garde de relève                                  | 6  |
| Receipt & Request for Reimbursement for ECC                      | 8  |
| Disclaimer for Reimbursement of Self-Selected Childcare Provider | 9  |
| Emergency Childcare Provider Application                         | 10 |
| Optional Home Safety Checklist                                   | 11 |
| Checklist for Self-Selecting a Childcare Provider                | 12 |

## **PROGRAMME DES SERVICES AUX FAMILLES DES MILITAIRES – DIRECTIVES SUR LA POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE EN CAS D'URGENCE**

Les familles des militaires d'aujourd'hui font face à des défis qui n'existent pas dans la plupart des autres milieux familiaux ou professionnels. Les membres des Forces armées canadiennes (FAC) ont des horaires de travail plus changeants et travaillent habituellement plus de huit heures par jour. Les réinstallations et les déploiements fréquents viennent perturber la routine et la vie à la maison et sont les réalités avec lesquelles bon nombre de familles de militaires doivent composer.

La politique sur les services de garde en cas d'urgence (SGU), qui fait partie du Programme des services aux familles des militaires (PSFM), offre du soutien aux familles en vue de répondre à leurs besoins à court terme en matière de SGU. Les familles des militaires deviennent plus résilientes lorsqu'on leur offre un appui en matière de prestation des services de garde dans certaines circonstances uniques et compliquées.

Cette SGU politique remplace toute autre politique en matière de services de garde d'enfants.

### **1. APPLICABILITÉ ET PORTÉE DE LA POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE EN CAS D'URGENCE**

La présente politique appuie les familles militaires d'aujourd'hui dans les circonstances suivantes :

- 1.1. lorsqu'un membre des FAC doit se présenter au travail à court préavis ou est absent en raison de ses fonctions militaires et que ni le fournisseur de services de garde d'enfant principal ni secondaire nommé dans le plan de garde familiale (PGF) est disponible;
- 1.2. lorsqu'un membre des FAC est absent en raison de ses fonctions militaires (y compris le prédéploiement et le postdéploiement) et que la famille a besoin d'un répit dans le soin des enfants pour des raisons de santé et de bien-être;
- 1.3. lorsqu'un membre des FAC a besoin de services de garde temporaire à court terme afin de voir à l'essentiel (p. ex. recherche de logement, emploi) à son arrivée dans le lieu d'affectation, et ce, jusqu'à trois mois suivant son affectation;
- 1.4. lorsqu'un membre des FAC ou un membre de sa famille (y compris les personnes à charge de militaires actifs monoparentaux) est gravement malade ou blessé, et qu'il doit l'accompagner aux rendez-vous pour obtenir des services médicaux, des services en santé mentale ou des services sociaux, ou qu'il a besoin d'un répit dans le soin des enfants pour faciliter son rétablissement;
- 1.5. lors du décès d'un membre des FAC ou d'un membre de sa famille (y compris les personnes à charge de militaires actifs monoparentaux) et que la famille a besoin d'aide dans le cadre du rapatriement, des funérailles et du deuil.
- 1.6. Compte tenu du rythme opérationnel et des réalités actuelles auxquelles font face les familles des militaires, des services de garde en cas d'urgence peuvent être

requis dans des circonstances autres que celles précisées ci-dessus. Par conséquent, de telles demandes de services peuvent être approuvées à la discrétion du Gestionnaire régionale des services aux familles des militaires (Europe). Dans des cas exceptionnels et pour s'assurer de répondre aux attentes de façon uniforme, la famille sera informée lorsque sa situation ne cadre pas avec les lignes directrices de la politique.

## 2. PROCÉDURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE EN CAS D'URGENCE

- 2.1. Les membres des FAC doivent soumettre leur plan de garde familiale (PGF) (DOAD 5044-1A) dûment rempli à leur unité en précisant les fournisseurs de services de garde d'enfant principal et secondaire qui sont disponibles en cas d'urgence ou lors d'une affectation militaire. Le PGF doit être modifié régulièrement et communiqué au SFME local pour faciliter la prestation rapide de services. Les membres des FAC doivent s'assurer que leur famille est en communication avec le SFME s'ils veulent profiter des services. On recommande fortement à la famille des militaires de remettre un plan de services de garde en cas d'urgence au SFME ou à un ami proche dont les coordonnées ont été transmises au SFME. Un formulaire de plan de services de garde en cas d'urgence donne des instructions supplémentaires pour assurer la prestation de services de garde de qualité et adaptés aux besoins de la famille en leur absence. Un exemple de formulaire de plan de services de garde en cas d'urgence est disponible auprès des SFME.
- 2.2. Les familles des militaires qui ont besoin de SGU à court terme en raison de leur mode de vie unique peuvent demander l'appui du SFME de leur localité.
- 2.3. Les SFME évaluent les besoins des familles et leur admissibilité aux SGU au cas par cas, conformément à la section 1. Si la demande est approuvée, le SFME peut offrir de l'aide sous forme de subvention par la prestation directe de services de garde, le remboursement des dépenses ou la coordination de services de garde indépendants à court terme. Les familles des militaires peuvent être admissibles à des services de garde subventionnés jusqu'à concurrence de **96 heures** ou, dans des circonstances particulières, au remboursement des frais de garde. Si les familles des militaires ont besoin de plus de 96 heures de services de garde, la situation sera évaluée au cas par cas et approuvée par le SFME, le cas échéant.
- 2.4. Si le SFME choisit un fournisseur de SGU, celui-ci doit être présélectionné et inscrit (formulaires de présélection disponibles auprès des SFME). La famille peut choisir un fournisseur de services de garde d'urgence qui n'a pas fait l'objet d'une présélection et qui n'est pas inscrit au SFME à condition que :
  - 2.4.1. le choix du fournisseur de services de garde d'enfants est dans l'intérêt véritable de l'enfant et de la famille;
  - 2.4.2. la famille signe une limitation de la responsabilité/renonciation dégageant le SFME de toute obligation ou responsabilité associée à la présélection/sélection du fournisseur de services de garde (formulaire de renonciation disponible auprès des SFME);

- 2.4.3. les coûts ne dépassent pas les taux établis par le SFME et sont approuvés avant la prestation des services de garde en cas d'urgence;
  - 2.4.4. la famille sait d'emblée que des reçus seront exigés pour le coût total, confirmant les dates/heures des services fournis et les renseignements sur le fournisseur de services de garde conformément aux principes comptables généralement reconnus tels que le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale.
- 2.5. Les SFME contrôlent, surveillent et examinent la mise en œuvre de la présente politique. Les SFME établissent des règlements ou orientent les SFME et les familles des militaires en ce qui a trait à sa mise en œuvre.
- 2.6. Chaque SFME local doit prévoir les besoins en matière de financement des SGU selon les données statistiques et les dépenses relatives à la prestation de services chaque année, suivant les directives des SFME. Bien que les fonds excédentaires non utilisés ne puissent être reportés d'une année à l'autre, les demandes de services de garde en cas d'urgence ne seront pas refusées en raison d'un manque de fonds. Dans l'éventualité où une localité ne dispose pas de fonds suffisants pour répondre aux demandes de SGU, il est possible de demander des fonds supplémentaires aux PSFM si les services sont requis. Les SFME locales font état régulièrement des statistiques et des dépenses relatives à la prestation de services suivant les directives des SFME et tiennent des dossiers confidentiels complets pendant **cinq ans** à cet égard.

## Demande pour la garde de relève

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Nom:</b>                     |  |
| <b>Adresse:</b>                 |  |
| <b>Téléphone à la maison:</b>   |  |
| <b>Téléphone cellulaire:</b>    |  |
| <b>Courriel:</b>                |  |
| <b>Nombre d'heures demandé:</b> |  |

| Nom de l'enfant | DDN | Information au sujet de la condition physique, santé et des médicaments |
|-----------------|-----|---|
|                 |     |   |
|                 |     |   |
|                 |     |   |
|                 |     |   |

\* S'il vous plaît utiliser l'inverse du formulaire pour les enfants supplémentaires ou pour élaborer sur les besoins alimentaires ou médicaux spécifiques.

Durée de l'absence du militaires des FAC (telle qu'indiquée au message) \_\_\_\_\_

Est-ce qu'une copie du message a été jointe (encercler une réponse)

Oui    Non

**Veillez apposer vos initiales et signer :**

|                  |   |
|------------------|---|
|                  | <b>Le militaire des FAC sera absent de son domicile à cause de son travail.</b>                       |
|                  | <b>J'ai lu et compris et je me conformerai aux lignes directrices des services de garde d'enfant.</b> |
| <b>Signature</b> | <b>Date</b>   |

## Demande de remboursement de garde d'enfant

|   |                          |                                |
|---|--------------------------|--------------------------------|
| <b>Nom du prestataire de service de garde :</b> |                          |                                |
| <b>Date du service de garde :</b>               | <b>Nombre d'heures :</b> | <b>Nom et âge de l'enfant:</b> |
|   |                          |                                |
|   |                          |                                |
|   |                          |                                |
|   |                          |                                |
| <b>Nombre d'heures de garde</b>                 |                          |                                |
| <b>Taux</b>                                     |                          |                                |
| <b>Montant total payé</b>                       |                          |                                |

Je reconnais avoir fourni le service de garde d'enfant décrit ci-dessus.

**Prestataire de service de garde**

**Date**

Nom et adresse de la famille des FAC

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Nom:</b>                   |  |
| <b>Adresse:</b>               |  |
| <b>Téléphone à la maison:</b> |  |
| <b>Courriel:</b>              |  |

Information bancaire de la famille des FAC

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Nom de la banque:</b>   |  |
| <b>Numéro de compte :</b>  |  |
| <b>IBAN :</b>              |  |
| <b>Numéro de branche :</b> |  |

Veuillez apposer vos initiales

\_\_\_\_\_ Je demande le remboursement des soins de l'enfant qui a été fourni à des fins **d'urgence ou de relève**. (S'il vous plaît cocher une case)

\_\_\_\_\_ J'absorberai tout frais liés à un dépôt dans un compte non européen

Je déclare que j'ai lu et compris et que je me conforme aux lignes directrices du service de garde de relève.

**Signature du parent / tuteur légal :** \_\_\_\_\_

**Date :**

\_\_\_\_\_

## RENONCIATION EN CAS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS PAR UN PRESTATAIRE AUTOSÉLECTIONNÉ

En signant ci-dessous, je reconnais que je me ferai rembourser par les SFME le paiement des coûts associés à la garde de relève de mon/mes enfant(s) par \_\_\_\_\_.  
(nom du/de la prestataire de garde)

Le taux horaire remboursé par MFSE sera de € 12 par heure (ou £ 10 par heure au Royaume-Uni).

Je consens à ce qui suit :

- Les SFME n'ont *pas* enquêté sur la qualité des services fournis par cette personne ou ses qualifications à fournir des services de garde et, pendant la prestation de la garde d'enfants, ne supervisent le/la prestataire d'aucune façon.
- Les SFME ne font aucune déclaration sur le caractère, la qualité ou le calibre de cette personne et ne peuvent, par conséquent, approuver ou recommander ses services.
- Les SFME m'ont offert les noms de services de garde qui ont fait l'objet d'un examen préalable, de la vérification des antécédents ou qui ont présenté un permis approprié qui leur permet de fournir des services de garde d'enfants dans le pays d'accueil.
- La décision finale au sujet de la garde de mon/mes enfant(s) est ma responsabilité.
- Le but de la garde d'enfants pour laquelle les SFME me remboursent est un service de garde de relève proactive pour mon/mes enfant(s) et à aucune autre fin.
- Je fournirai des reçus et les coordonnées de mon prestataire de service de garde de relève proactive avant que les SFME puissent me rembourser.
- Les SFME m'ont fourni des outils, des conseils ou des ressources pour m'aider à choisir un prestataire de service de garde de relève proactive.
- Les SFME recommandent que je demande à des prestataires potentiels de services de garde des références, une vérification du dossier d'intervention des enfants et une vérification d'information policière pour ceux qui travaillent auprès de personnes vulnérables.

Je déclare avoir lu et compris et que je me conformerai à ce qui précède.

Nom du tuteur légal en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature du tuteur légal \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
20\_\_\_\_.

Signé à : \_\_\_\_\_

Signature du membre des FC : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature du témoin : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

**Formulaire d'application pour  
les fournisseurs de service de  
garde d'urgence**

Nom du demandeur :



|  |  |                           |  |
|--|--|---------------------------|--|
| <b>Nom du conjoint :</b>               |  |                           |  |
| <b>Adresse :</b>                       |  |                           |  |
| <b>Téléphone à la maison :</b>         |  | <b>Téléphone mobile :</b> |  |
| <b>Téléphone au travail :</b>          |  |                           |  |
| <b>Unité ou organisation</b>           |  |                           |  |
| <b>Adresse courriel du demandeur :</b> |  |                           |  |

Avez-vous des enfants ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

➤ Si oui, combien ? \_\_\_\_ Quels âges ont-ils ? \_\_\_\_\_

Quelle est la langue parlée à la maison ? Anglais \_\_\_\_ Français \_\_\_\_ Autre \_\_\_\_\_

Avez-vous des animaux ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

➤ Si oui, de quelles espèces ? \_\_\_\_\_

Est-ce que vous ou un membre de votre famille fumez à la maison ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Serez-vous en mesure de fournir des services de garde pendant la nuit ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Serez-vous en mesure de fournir des services de garde directement dans la maison de l'enfant concerné ?

Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Serez-vous en mesure de fournir des services de garde dans votre résidence ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

➤ Si oui, sachez que le client ou la famille dans le besoin peuvent vouloir visiter votre maison avant d'autoriser les services de garde.

Détenez-vous une certification en secourisme d'urgence et RCR ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

➤ Si oui, veuillez fournir une copie de votre certificat.

Une vérification approfondie de la fiabilité ou des antécédents criminels pour le secteur vulnérable doit être effectuée pour vous, votre conjoint et les personnes à charge de 18 ans et plus résidant avec vous. Vous, votre conjoint ou des personnes à votre charge pertinentes, êtes-vous en accord et en mesure d'effectuer cette enquête de sécurité ? Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

**Signature du demandant :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

| Articles à vérifier                         | Vérifié | Observations/Notes |
|---|---------|--------------------|
| L'ambiance générale est accueillante et est |         |                    |

|  |  |  |
|--|--|--|
| sécuritaire pour les enfants.  |  |  |
| La maison est propre et bien rangée.   |  |  |
| Le mobilier, les équipements et les jouets sont propres et en bon état.  |  |  |
| Les aires de jeux intérieures peuvent être facilement surveillées et sont bien éclairées.  |  |  |
| La maison est équipée de détecteurs de fumée fonctionnels, d'extincteurs, et d'au moins 2 sorties de secours.                            |  |  |
| Les fournitures de nettoyage, les médicaments, et les autres matières dangereuses sont inaccessibles aux enfants.                        |  |  |
| Les escaliers sont sécuritaires (dégagées avec une main courante et muni de barrières de sécurité pour les jeunes enfants si nécessaire) |  |  |
| La cuisine est garnie d'aliments sains et appropriés à l'âge des enfants.  |  |  |
| Des lits sont disponibles pour les enfants et les chambres possèdent des fenêtres ou des sorties de secours.                             |  |  |
| Les aires de jeux extérieures sont sécuritaires, peuvent être facilement surveillées et dégagées de d'équipement dangereux, etc..        |  |  |
| Le véhicule familial est en bon état et est muni sièges d'auto appropriés et de dispositifs de sécurité.                                 |  |  |
| Une trousse de premiers soins et une liste des numéros à contacter en cas d'urgence sont disponibles dans la maison.                     |  |  |
| Les membres de la famille démontrent une attitude positive et sont disposées à partager leur demeure.                                    |  |  |